

Conseil d'administration  
Séance du 8 novembre 2016

Délibération n° 8  
Portant sur l'approbation des **capacités d'accueil en première année de licence**  
**au titre de l'année universitaire 2017-2018**

*Vu l'article L. 612-3 et L712-3 du code de l'éducation,*

*Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise ;*

Considérant que l'inscription en premier cycle est garantie dans une des universités de l'académie dans laquelle le baccalauréat a été obtenu,

Considérant que seul un dépassement des capacités d'accueil, constaté par le président de l'université, peut constituer un obstacle à l'inscription,

Considérant que, dans ce cas, après avis du président de l'université, le recteur peut décider d'inscrire les étudiants même si les capacités d'accueil sont atteintes,

Considérant qu'il importe de définir et d'arrêter chaque année universitaire les capacités d'accueil des formations en première année de licence pour les néo-entrants, les étudiants en réorientation et les redoublants,

Considérant que la hausse démographique des années 2000 et l'augmentation sensible du nombre de bacheliers entraînent une nette augmentation des inscriptions administratives en première année de licence,

Considérant que les effectifs de l'année 2016-2017 ont augmenté de 9 % par rapport à l'année précédente,

Considérant que l'UCP souhaite anticiper l'arrivée massive de ces générations afin de garantir une meilleure prise en charge pédagogique des étudiants et d'assurer de bonnes conditions d'études,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

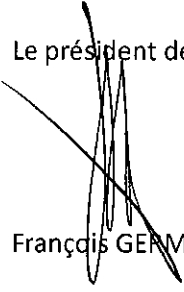
Vote

Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 22  
Nombre de membres représentés : 3  
Membres absents et non représentés : 6

Pour : 24  
Contre : 1  
Abstention : 0  
Non participation : 0

**Article unique** : approuve les capacités d'accueil en première année de licence au titre de l'année universitaire 2017-2018 telles qu'elles figurent dans le tableau joint.

Le président de l'université,

  
Francis GERMINET

UNIVERSITÉ DE LYON

1660DEC. 2015

Transmis au Rectorat le :  
Publication ou affichage ou notification le :

**CAPACITES D'ACCUEIL LICENCE 1 2017/2018**

**Attention, les capacités à renseigner dans ce tableau ne tiennent pas compte des étudiants étrangers, des étudiants en validation d'études supérieures, des auditeurs libres et des étudiants hors APB.**  
**L'estimation concernant les redoublants doit être comptabilisée uniquement dans la colonne CAPACITES OFFICIELLES**  
**Merçi de renseigner uniquement les cases blanches, les cases en pointillés ne correspondant pas à la filière concernée.**

FORMATIONS		CAPACITES OFFICIELLES		DONNEES D'APPEL		Capacité réorientations Internes (Changement d'orientation des étudiants déjà inscrits à l'UCP)	Capacité réorientations externes (étudiants issus d'autres établissements d'enseignement supérieur et souhaitant se réorienter en L1 à l'UCP)	Surbooking (Données d'appel + x étudiants à prévoir en plus)	Reserve PN 3bis*
		FILIERES SELECTIVES : Neoeintrants (bacheliers de l'année) + réorientations (internes et externes) + redoublants	FILIERES NON SELECTIVES : Neoeintrants (bacheliers de l'année) + redoublants	FILIERES SELECTIVES : Neoeintrants (bacheliers de l'année) + réorientations (internes et externes)	FILIERES NON SELECTIVES : Neoeintrants (bacheliers de l'année)				
<b>1 : UFR DROIT</b>									
1B01A1	Licence DROIT 1		650		550	50	50	550	30
1B01B1	Licence DROIT - DROIT ANGLO-AMERICAIN 1	200		160				160	
1B01C1	Licence DROIT - DROIT ESPAGNOL ET LATINO-AMERICAIN 1	45		40				40	
1B01D1	Licence DROIT - DROIT ALLEMAND 1	45		40				40	
1B02A1	Licence INTEGRÉE FRANCO-ALLEMANDE EN DROIT 1	45		40				40	
<b>2 : UFR ECONOMIE ET GESTION</b>									
2B01A1	Licence ECONOMIE, FINANCE, GESTION 1		490		460	15	25	460	0
2B01B1	Licence ÉCONOMIE, FINANCE, GESTION + DU ECE 1	35		35				35	
2B01C1	Licence CMI ECONOMIE- INGENIERIE ECONOMIQUE ET STATISTIQUE 1					FERME EN 2017/2018			
2B01D1	Licence CMI INGENIERIE FINANCIERE 1	35		35				35	
<b>3 : UFR LANGUES ÉTUDES INTERNATIONALES</b>									
3B01A1	Licence LEA ANGLAIS-ALLEMAND 1		60		50	5	5	50	
3B01B1	Licence LEA ANGLAIS-CHINOIS 1	35		32				32	
3B01C1	Licence LEA ANGLAIS-ESPAGNOL 1		250		200	5	5	210	0
3B01E1	Licence LEA ANGLAIS-JAPONAIS 1	70		65				65	
3B01D1	Licence CMI TOURISME CULTUREL TERRITOIRES ANGLAIS-ESPAGNOL 1	10		9				10	
3B01F1	Licence CMI TOURISME CULTUREL TERRITOIRES ANGLAIS-JAPONAIS 1	5		3				4	
3B01G1	Licence CMI TOURISME CULTUREL TERRITOIRES ANGLAIS-CHINOIS 1	8		8				9	
3B02A1	Licence LANGUES, LITT ET CIV ÉTRANGÈRES ET RÉGION ANGLAIS 1		130		110	5	5	120	
3B02B1	Licence LANGUES, LITT ET CIV ÉTRANGÈRES ET RÉGION ESPAGNOL 1		66		60	5	5	60	
<b>4 : UFR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES</b>									
4B01A1	Licence LETTRES 1		150		140	15	15	150	
4B01B1	Licence LETTRES ET ARTS VIVANTS 1	30		30				40	
4B02A1	Licence GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT 1		130		120	10	10	130	
4B03A1	Licence HISTOIRE 1		160		150	15	15	160	0
	Licence CMI RESEAU TRANSPORT LOGISTIQUE (Demande d'ouverture en cours)	20		20				20	
<b>5 : UFR SCIENCES ET TECHNIQUES</b>									
5B01A1	Licence MATHÉMATIQUES INFORMATIQUE PHYSIQUE ET INGENIERIE 1		310		250	10	30	250	0
5B01B1	Licence PHYSIQUE CHIMIE SCIENCES DE LA TERRE ET INGENIERIE 1		210		180	10	30	180	
5B01C1	Licence BIOLOGIE ET INGENIERIE 1		310		250	15	40	250	0
5B01D1	Licence CUPGE MATHÉMATIQUES-PHYSIQUE 1	30		30				30	
5B01E1	Licence CUPGE PHYSIQUE-CHIMIE 1	30		30				30	
5B01F1	Licence CMI CHIMIE MACRO ET MOLÉC POUR ENERGIE ET LA SANTE 1	20		20				20	
5B01G1	Licence CMI INFORMATIQUE SYSTÈMES INTELL COMMUNICANTS 1	20		20				20	
5B01H1	Licence CMI BIOTECHNOLOGIES BIOMATÉRIEAUX POUR LA SANTÉ 1	20		20				20	
5B01N1	Licence CMI GÉNIE CIVIL 1	20		20				20	
5B01P1	Licence CMI TRAITEMENT INFORMATION ET GESTION ÉNERGIE ÉLE 1	20		20				20	
	Licence CMI GEOSCIENCES (Demande d'ouverture en cours)	20		20				20	

\* Elle se déroulera en même temps que la 3ème phase d'admission. C'est une réserve de places pour les étudiants qui se retrouveront sans affectation à l'issue des phases d'admission.

La réserve PN 3 bis ne concerne que les licences sous tension de catégorie 2 et 3.

La réserve ne sera utilisée qu'en cas de besoin et uniquement pour les candidats franciliens.